



intimidation.mirabel@csrdsn.qc.ca

PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

ÉCOLE SECONDAIRE DE MIRABEL

2021-2022



TABLE DES MATIÈRES

PORTRAIT DE LA SITUATION.....	3
PRIORITÉS 2021-2022.....	4
MESURES DE PRÉVENTION UNIVERSELLE 2021-2022.....	5
MESURES DE PRÉVENTION CIBLÉES ET DIRIGÉES.....	6
PROTOCOLE D'INTERVENTION.....	7



L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

PORTRAIT DE LA SITUATION

LES MESURES DE PRÉVENTIONS PRISES POUR L'ANNÉE 2021-2022:

- Maintien du partenariat avec le policier-éducateur;
- Maintien de la surveillance sur les étages pendant les temps non structurés;
- Augmentation des affiches de civisme;
- Diffusion d'un dépliant en début d'année sur les priorités de l'école et les moyens pour atteindre les objectifs;
- Ateliers de civisme avec les élèves de la 1^{re} secondaire en début d'année;
- Entrée progressive des élèves de la 1^{re} secondaire et des classes spécialisées;
- Semaine du civisme avec des activités de prévention sur l'acceptation de la différence, le respect, etc.;
- Amélioration du système de caméra, correctifs apportés dans le but de mieux couvrir les zones à risques.

RAPPORT ANNUEL 20-21

Plusieurs interventions ont été faites, en lien avec des conflits et non de l'intimidation. Nous avons remarqué une diminution de ces interventions, et une diminution des situations de violence (batailles). Quelques cas seulement ont nécessité des suspensions externes.

Sur les quelques cas qui ont été qualifiés d'intimidation, la majorité des comportements ont cessé après les interventions.

Aucune situation n'a été signalée au registre du centre de services scolaire.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

NOS PRIORITÉS ÉCOLE 2021-2022 SERONT :

intimidation.mirabel@csrdn.qc.ca

- ➊ Maintenir un milieu sécuritaire où le **respect**, la **responsabilité** et l'**engagement** seront les valeurs mises de l'avant;
- ➋ Mobiliser TOUS les intervenants de l'école à l'importance d'intervenir rapidement aux manifestations de violence et d'intimidation;
- ➌ Éduquer les élèves au niveau du savoir-vivre par le maintien des ateliers de civisme dans tous les groupes;
- ➍ Éduquer les élèves au niveau de la gestion des conflits par des interventions préventives;
- ➎ Offrir une conférence sur la prévention de l'intimidation, la motivation scolaire et les passions;
- ➏ Améliorer le suivi à la suite d'une déclaration d'intimidation;
- ➐ Favoriser un climat de sécurité et de confiance en classe.

MESURES DE PRÉVENTION UNIVERSELLE 2021-2022

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION EN FONCTION DES PRIORITÉS CIBLÉES

AJOUT DE LA SURVEILLANCE

Des ajouts d'heure de surveillance ont été effectués. Surveillants, TES et enseignants feront une surveillance active pendant les temps non structurés sur les étages.

PRÉVENTION SEXTO

Des ateliers sur le sujet SEXTO se feront dans tous les niveaux en collaboration avec le service de police de Mirabel

FORMATION SURVEILLANCE ACTIVE

Une formation est prévue afin d'outiller les enseignants qui feront de la surveillance de corridors lors des temps non structurés.

ENTRÉE PROGRESSIVE POUR LES ÉLÈVES DE LA 1RE SECONDAIRE ET DES CLASSES SPÉCIALISÉES

Il a été convenu de maintenir une journée d'entrée progressive uniquement pour les élèves de première secondaire et des classes spécialisées afin de créer un sentiment d'appartenance et de sécurité à l'école.

SEMAINE DU CIVISME

Pendant cette semaine, à chaque journée, une activité préventive visant à promouvoir les gestes positifs envers autrui, l'acceptation des différences à travers plusieurs activités : dîner avec les policiers, mur des mots positifs, improvisation et spectacle de talents. Ces activités seront organisées en collaboration avec le Carrefour Jeunesse Emploi de Mirabel et le service de police de Mirabel.

ATELIERS POUR LES GARÇONS

Un nouveau projet ÉSM sera proposé afin de permettre aux garçons de mieux communiquer, de défaire les préjugés, de se démarquer au niveau social et comportemental à travers des ateliers d'écriture par le biais d'une plateforme web.

CONFÉRENCE

Une conférence est prévue sur les sujets de l'intimidation, le décrochage et les passions auprès de plusieurs niveaux scolaires.

MESURES DE PRÉVENTION CIBLÉE ET DIRIGÉE

DÉPISTER

Les observations faites par le personnel de l'école et les incidents de violence et d'intimidation sont consignés dans l'outil Mémos. L'analyse de données permet ensuite de planifier et d'appliquer des interventions ciblées.

DÉNONCER

L'adresse Internet ***intimidation.mirabel@csrdn.qc.ca*** est inscrite dans l'agenda et affichée dans des endroits stratégiques de l'école. La boîte courriel sera consultée quotidiennement.

Ajout d'un bouton sur le site internet pour la dénonciation d'acte d'intimidation ou de violence ou pour une demande de soutien psychosocial d'un intervenant.

Les dénonciations peuvent se faire auprès de n'importe quel adulte dans l'école; le tout demeurera confidentiel.

ÉVALUER

- Évaluation de la plainte afin de choisir l'intervention appropriée, selon l'intensité, la fréquence, la constance et la persistance des gestes de violence et la détresse de l'élève qui est victime. S'agit-il d'intimidation, de harcèlement, de violence, etc.?
- Consultation de l'outil Mémos et du dossier d'aide particulière des élèves impliqués;
- Rencontre de soutien auprès de l'élève victime;
- Évaluation du dossier de l'élève qui intimide (gravité, récurrence, déni, empathie, etc.);
- Utilisation de la méthode d'intérêt commun au besoin.

Qu'est-ce que la MIC¹?

La MIC utilise une approche humaniste qui veut encourager les élèves intimidateurs à développer de l'empathie envers leurs victimes et qui les incite à développer des habiletés de résolution de conflits.

Cette méthode s'appuie sur le déséquilibre des forces en jeu dans les situations d'intimidation, en travaillant séparément auprès des suspects et des victimes. Le travail se poursuit jusqu'à ce qu'il y ait émergence d'un minimum d'empathie envers la victime de la part de l'agresseur.

L'approche est basée sur des principes psychologiques reconnus et s'inspire de la dynamique des groupes. Même si la méthode propose une approche non blâmante, elle ne signifie pas qu'on excuse ou qu'on ferme les yeux.

¹ Méthode d'intérêt commun (MIC) © SCRASSC, Montérégie 2004

Dans tous les cas, une assistance rapide aura lieu à la suite d'une divulgation.

PROTOCOLE D'INTERVENTION

ÉTAPE 1 : INTERVENTION POUR UN PREMIER ÉVÈNEMENT (PRÉVENTION UNIVERSELLE)

1^{ER} INTERVENANT

- Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin, s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en termes clairs et d'**affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement;
- Envoyer l'intimidateur au local de retrait;
- Inscrire les événements dans l'outil Mémos;
- Apporter le soutien nécessaire à l'intimidé et au témoin, s'il y a lieu;
- Communiquer les événements au responsable de l'encadrement;
- Attribution d'un TES (2^e intervenant) par le responsable de l'encadrement.

2^E INTERVENANT

- Faire la lumière sur la situation;
- Utiliser la méthode d'intérêt commun au besoin;
- Communiquer avec les parents en évitant de révéler l'identité de l'autre élève impliqué;
- Inscrire les événements dans l'outil Mémos afin de clore la situation.

ÉTAPE 2 : INTERVENTION POUR UN DEUXIÈME ÉVÈNEMENT (PRÉVENTION CIBLÉE)

Répétition du comportement : s'inscrit après une intervention de niveau 1 ayant eu cours auprès de l'élève qui, malgré les interventions posées, répète le comportement inapproprié, et ce, à l'égard de la même victime ou d'une autre.

1^{ER} INTERVENANT

- Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin, s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en termes clairs et d'**affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement;
- Envoyer l'intimidateur au local de retrait;
- Inscrire les événements dans l'outil Mémos;
- Apporter le soutien nécessaire à l'intimidé et au témoin, s'il y a lieu;
- Communiquer les événements au responsable de l'encadrement;
- Attribution d'un TES (2^e intervenant) par le responsable de l'encadrement.

2^E INTERVENANT

- Proscrire le comportement en imposant une sanction reliée au code de vie pouvant aller jusqu'à la suspension interne ou externe;
- Rencontrer l'intimidant par rapport à son comportement pour le responsabiliser;
- Convoquer les parents pour une rencontre;
- Proposer des mesures d'aide et des ateliers d'apprentissages sociaux ou «focus group» afin de soutenir l'élève en vue d'une correction de son mauvais comportement;
- Inscrire les événements dans l'outil Mémos afin de clore la situation.

PROTOCOLE D'INTERVENTION

ÉTAPE 3: INTERVENTION POUR UN TROISIÈME ÉVÈNEMENT (PRÉVENTION DIRIGÉE)

Comportement grave ou fréquent.

1^{ER} INTERVENANT

- Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin, s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en termes clairs et **d'affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement.
- Envoyer l'intimideur au local de retrait.
- Inscrire les événements dans l'outil Mémos.
- Apporter le soutien nécessaire à l'intimidé et au témoin, s'il y a lieu
- Communiquer les événements au responsable de l'encadrement;
- Attribution d'un TES (2^e intervenant) par le responsable de l'encadrement.

2^E INTERVENANT

- Proscrire le comportement en imposant une sanction liée au code de vie pouvant aller jusqu'à la suspension interne ou externe.
- Rencontrer l'intimidant par rapport à son comportement pour le responsabiliser.
- Convoquer les parents pour une rencontre.
- Signaler le cas au service municipal de police
- Référer à des ressources externes au besoin.
- Inscrire les événements dans l'outil Mémos afin de clore la situation.

Situation de violence ou d'intimidation

